

République Française DEPARTEMENT DE MAYOTTE  Commune de Tsingoni	COMMUNE DE TSINGONI EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL	Envoyé en préfecture le 29/07/2026 Reçu en préfecture le 29/07/2026 Publié le ID : 976-200008886-20260712-1006DLB2026-DE
	1006 du 12 juillet 2026 APPROBATION DU CONTRAT DE VILLE « ENGAGEMENTS QUARTIERS 2030 » DE LA COMMUNE DE TSINGONI	

Date de la convocation : Le jeudi 03 juillet 2026 Date d’affichage : 29/07/2026 Nombres de conseillers : En exercice : 33 Présents : 25 Représentés : 5 Absents : 3 Votants : 25 POUR : 30 Contre : 0 Abstention : 0 Compte rendu exécutoire après dépôt en préfecture de Mayotte	L'an deux mille vingt et six, le 12 juillet, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Tsingoni se sont réunis à la salle de délibérations, après convocation, du 03 juillet, qui leur a été adressée conformément à l’article L2121-12 alinéa 3 et sous la Présidence de M. ISSILAMOU Hamada, Maire. Étaient présents : M. ISSILAMOU Hamada, Mme ABDALLAH Rahadati, M. ALI MINIHADJI Salimou, M. IBRAHIMA Ambdoulhanyou, Mme MLOI Siti Ladhati, Mme ALI TAMOU Fatima, M. MROIVILI Saïfilahi, Mme NAKIDI Mounafati, M. ABDOU Mouayad, Mme ALI Fatima, M. ALI Abdillah, M. MPELEKE Wilidane, Mme PLACI Polette, M. BACAR Fahardin, Mme IBRAHIM-IDJABOU Fatima, M. SAID Anli, Mme ABDOU COLO Nassuhati, M. MOHAMED M’ZE, M. EL DINI MADI Rifain, Mme HASSANI Kalathoumi, M. MIKIDADI Madihali, Mme BACAR Inchaty SOILIHI, M. ABDALLAH Antoine, Mme CHEIK-AHMED Malika Saiendat, M. MADI SOUMAILA Soula, Étaient représentés : Mme BACO MADI Hadidja donne pouvoir à M. ABDOU Mouayad, Mme SALIM Zaïhati donne pouvoir à Mme ALI TAMOU Fatima, M. ABDOU Saïd donne pouvoir à Mme CHEIK-AHMED Malika Saiendat, M. Issa MAHAMOUDOU donne pouvoir à M. MIKIDADI Madihali, Mme SALIM Anziza donne pouvoir à M. ABDALLAH Antoine, Etaient absents : M. AHAMADA Bacar M’bayé, Mme SAID MLARAH Nouriaty, Mme ALI Fatima ADAM Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), à l'élection d'un (e) secrétaire pris (e) au sein du Conseil, M. MIKIDADI Madihali, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.
--	--

Le maire ayant constaté que le quorum est atteint,

Après en avoir délibéré,

Décide

- Vu** le Code général des collectivités territoriales,
- Vu** la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, dite loi Lamy ;
- Vu** les orientations nationales relatives à la nouvelle génération des contrats de ville « Engagements Quartiers 2030 » pour la période 2025-2030 ;
- Vu** le contrat de ville 2015-2020, prolongé jusqu’en 2025 par le protocole d’engagements réciproques et renforcés ;
- Vu** le décret n° 2025-1435 du 30 décembre 2025 modifiant le décret n° 2024-1212 du 27 décembre 2024 relatif à la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les collectivités régies par l’article 73 de la Constitution ;
- Vu** le fait que la commune de Tsingoni est reconnue comme constituant un quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV) à part entière, rendant ainsi l’ensemble de son périmètre communal éligible aux dispositifs d’intervention relevant de la politique de la ville et à la contractualisation du contrat de ville « Engagements Quartiers 2030 » ;

Vu l'accord-cadre de préfiguration du contrat de ville « Engagements Quartiers 2030 » jusqu'au 31 juillet 2026 ;

Envoyé en préfecture le 29/07/2026
Reçu en préfecture le 29/07/2026
Publié le
ID : 976-200008886-20260712-1006DLB2026-DE

Vu le projet de contrat de ville « Engagements Quartiers 2030 » de la commune de Tsingoni ;

Considérant que la politique de la ville constitue une politique publique de cohésion sociale et territoriale visant à réduire les inégalités entre les quartiers prioritaires et le reste du territoire ;

Considérant que le contrat de ville constitue l'outil contractuel de référence permettant de coordonner et de mobiliser l'ensemble des politiques publiques en faveur des quartiers prioritaires ;

Considérant que la nouvelle génération des contrats de ville « Engagements Quartiers 2030 » s'inscrit dans une logique de projet de territoire, visant à renforcer l'efficacité de l'action publique et à répondre de manière plus adaptée aux besoins des habitants ;

Considérant l'élaboration du contrat de ville « Engagements Quartiers 2030 » repose sur un diagnostic territorial partagé, une évaluation du précédent contrat ainsi qu'une concertation associant les partenaires institutionnels, les acteurs locaux, le tissu associatif et les habitants ;

Considérant l'accord-cadre de préfiguration du contrat de ville, conclu dans l'attente de la finalisation du contrat de ville « Engagements Quartiers 2030 », a permis d'assurer une phase transitoire structurante garantissant la continuité des actions en faveur des quartiers prioritaires et demeurant applicable jusqu'au 31 juillet 2026 ;

Considérant qu'il convient d'assurer la continuité, la cohérence et la coordination des interventions publiques sur le territoire communal dans le cadre de la nouvelle contractualisation ;

Le conseil municipal, oui à l'exposé du Maire, décide à l'unanimité de :

- **Approuver** le contrat de ville « Engagements Quartiers 2030 » de la commune de Tsingoni pour la période 2025-2030, en tant que projet de territoire structurant ;
- **Prendre acte** de la phase de préfiguration conduite dans le cadre de l'accord-cadre, valable jusqu'au 31 juillet 2026, lequel, dans l'attente de la finalisation du contrat de ville « Engagements Quartiers 2030 », a permis d'assurer une phase transitoire garantissant la continuité des actions.
- **Souligner** que le contrat de ville « Engagements Quartiers 2030 » s'inscrit dans une logique de projet de territoire visant la réduction des inégalités sociales et territoriales.
- **Autoriser** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer le contrat de ville « Engagements Quartiers 2030 » et son annexe ainsi que l'ensemble des documents nécessaires à sa mise en œuvre.

Ainsi délibéré, les membres du Conseil Municipal ont signé sur le registre des délibérations.

Fait à Tsingoni, le 17/07/2026

Le Maire **SSILAMOU Hamada**

Le Maire